

LE PORT DE PLAISANCE

Colloque juris'cup 2004

INTRODUCTION

- Le périmètre du port de plaisance
 - * définition de la notion de plaisance et des compétences induites
 - * la souplesse des zones de mouillage
- Le plaisancier face aux autres acteurs du port
 - * les professionnels et utilisateurs divers
 - * La participation des usagers : le conseil portuaire
- *Monsieur Denis CLERIN, Chef du bureau plaisance au Ministère de l'Équipement et des Transports*
- *Monsieur Christophe LAURIOL, Association Française d'Ingénierie Touristique*
- *Monsieur Claude PICCIRILLO, Président délégué - Commission Port de Plaisance commerce et aéroports, Communauté Urbaine MPM*

1ERE TABLE RONDE

LES OBLIGATIONS DE POLICE ET LE RESPECT DE LA SECURITE PAR LE PLAISANCIER DANS LE PORT

- *Monsieur Eric RAHYR, Délégué général, Fédération Française des Ports de Plaisance*
- *Monsieur Daniel DEJARDIN, Directeur Départemental des Affaires Maritimes des Bouches du Rhône*
- *Robert REZENTHEL, Docteur en droit, Chargé de cours Université de Lille*
- *Monsieur RIESENMEY, Directeur Direction du Nautisme et des Plages, Ville de Marseille*

DEUXIEME TABLE RONDE

LA RESPONSABILITE DU PLAISANCIER DANS LE PORT

(CIVILE, PENALE ET ADMINISTRATIVE, SUR L'EAU ET SUR LES TERRE-PLEINS) LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE RESPONSABILITE DEVANT LES TRIBUNAUX, LA COUVERTURE DES ASSUREURS

- *Monsieur Antoine VIALARD, Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*
- *Monsieur Claude QUEFFURUS, Association des Plaisanciers de la Côte d'Azur*
- *Monsieur Pierre CHEVALLET, assureur MMA*
- *Monsieur Jean-Christophe DUCHON DORIS, Conseiller auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille*
- *Monsieur Jean-Yves MARTORANO, Vice-président Tribunal Grande Instance Marseille*

TROISIEME TABLE RONDE

LE PLAISANCIER, RESPECTUEUX ET GARDIEN DE L'ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

- *Madame le Professeur Martine REMOND-GOULLAUD, Professeur à PARIS I*
- *Monsieur Gérard BEAUNE, Ports Propres en Provence Alpes Côte d'Azur*
- *Monsieur Thomas JOLY, Directeur Général de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement*
- *Madame Christelle MASCLEFF, coordinatrice de la campagne ECOGESTES*
- *Maitre Christine BONNEFOI, Avocat Européen*

QUATRIEME TABLE RONDE

LE PLAISANCIER, CONSOMMATEUR D'ESPACE PORTUAIRE ET LES LIMITES DE SES DROITS

Rappel de l'obligation du plaisancier d'avoir un bateau navigable et entretenu dans le port, et les risques de procédures contentieuses liés à la fin de vie des bateaux (contrôle de sécurité, de construction, procédure enlèvement des bateaux)

- *Monsieur René GAUDINO, UPACA - Union des Ports de Plaisance PACA*
- *Maitre Matthieu GIBERT, Avocat de la Fédération des Industries Nautiques (Paris)*
- *Robert REZENTHEL, Docteur en droit, Chargé de cours Université de Lille*
- *Monsieur François CORNU, Vice Président section Méditerranée - Union Nationale des Associations de Navigateurs*
- *Maitre Alain COUDERT, Huissier de Justice à La Ciotat*

CLOTURE

Par *Maitre Denis REBUFAT, Président de L'association JURIS'CUP*

Le Plaisancier, le nouvel acteur économique, consommateur d'espaces portuaires, devient un acteur à part entière avec lequel les aménageurs devront compter pour créer des installations conformes aux besoins, respectueuses de l'environnement, et que le port devienne le lieu de vie attractif de nos communes littorales.